



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2016 à 20h30

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : DILLON Valérie (excusée), SARRAIL Claudine (excusée), LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique (excusée), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane (excusée), BAJAN Andrée (excusée), PEISER Jean-Luc (excusé).

**Procurations** : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, ANGLADE Jordane à MARIEIRO Fabienne, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

**Secrétaire de séance** : Madame Candy VIDAL est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 12 avril 2016 : **adopté à l'unanimité.**

#### I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

##### 1. Modification de la liste des associations siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales

Le Conseil Municipal a désigné les associations membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales par délibération 29/2014 du 8 avril 2014. Or, juridiquement, les « Restos du Cœur » ne peuvent pas être membre d'un CCAS.

Sur proposition de Madame le Maire, le **Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide de proposer au LIONS CLUB, association reconnue d'utilité publique, de siéger au CCAS.

##### 2. Convention de servitude ERDF concernant la parcelle cadastrée B 2517 au lieu-dit « Barthas »

Le **Conseil Municipal, à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude chez Maître Xavier POITEVIN, notaire, 78 route d'Espagne, BP 12332, 31023 TOULOUSE Cedex 1, à la demande de la société ERDF (Électricité Réseau Distribution France).

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel, sur la parcelle située sur la commune de Mirepoix et cadastrée B 2517 au lieu-dit « Barthas ».

##### 3. Convention de servitude ERDF concernant la parcelle cadastrée E 2004 au lieu-dit « Breilh de Senesse »

Le **Conseil Municipal, à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude chez Maître Gilbert JEANSOU, notaire, 23 rue de Verdun, BP 2, 11001 CARCASSONNE Cedex, à la demande de la société ERDF (Électricité Réseau Distribution France).

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel, sur la parcelle située sur la commune de Mirepoix et cadastrée E 2004 au lieu-dit « Breilh de Senesse ».

#### **4. Approbation du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)**

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Elle rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Après examen du PAVE de la commune, la Direction de la Voirie et des Transports du Conseil Départemental a formulé deux observations par courrier du 17 mai 2016, à savoir :

1. En ce qui concerne le volet transports, l'arrêt pour les transports collectifs au niveau de la voie communale, cours du colonel Petitpied est utilisé aussi bien par le Conseil Départemental pour les transports scolaires que par la ligne régulière régionale.  
La fiche 2657, relative à cet arrêt, ne mentionne aucune anomalie d'un point de vue de l'accessibilité, pourtant cet arrêt n'est pas conforme. Il doit disposer d'un quai accessible présentant une hauteur de + 21 cm par rapport à la chaussée. Cette modification impliquera la rehausse complète du quai ainsi que la reprise d'une partie du trottoir pour la création des rampants nécessaires au cheminement.  
De plus, cet arrêt ne permettant la prise en charge que dans le sens de circulation Mirepoix vers l'Aude, il conviendrait de prévoir la réalisation d'un quai supplémentaire pour les usagers dans le sens Aude vers Mirepoix.
2. Pour la partie voirie : travaux et aménagements aux abords des routes départementales n° 119, 625 et 626 à l'intérieur de l'agglomération. Dès lors que la commune engage des travaux d'aménagement ou de mise en conformité impactant les routes départementales, le Comité Technique de Traverses d'Agglomération, qui se réunit le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à la Direction de la Voirie et des Transports, doit impérativement être consulté.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le PAVE et décide d'y intégrer les observations du Conseil Départemental.

#### **5. Avis sur l'enquête publique relative à la déviation de La-Bastide-de-Bousignac**

Par arrêté du 12 mai 2016, la préfète de l'Ariège informe les communes de La-Bastide-de-Bousignac, de Saint-Quentin-la-Tour et Mirepoix de l'ouverture de l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RD 625 (déviation de La-Bastide-de-Bousignac) entre Mirepoix et Saint-Quentin-la-Tour, qui a débuté le lundi 6 juin 2016 jusqu'au vendredi 8 juillet 2016 inclus.

Durant cette période, le dossier et le registre d'enquête sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie. L'ensemble des élus a été invité à venir consulter le dossier d'enquête publique par mail du 3 juin dernier.

L'avis d'ouverture d'enquête a été affiché aux endroits prévus à cet effet et Michel JOUANOLOU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a reçu les observations du public à la mairie de Mirepoix, le samedi 18 juin de 9 h à 12h.

Au cours du débat, Madame le Maire précise qu'elle a recueilli l'avis de Monsieur le Maire de La-Bastide-de-Bousignac, considérant que c'est sa commune qui sera principalement impactée par le projet.

Madame LE MINEZ, tout en précisant qu'elle n'a pas personnellement consulté le dossier d'enquête publique, a recueilli l'avis de plusieurs personnes. Les travaux à réaliser sont extrêmement importants et très onéreux (construction notamment de plusieurs ouvrages).

Le Conseil Municipal considère majoritairement que la protection et la sécurisation de la traversée de La-Bastide-de-Bousignac est indispensable.

La nouvelle voie de circulation permettra également de favoriser et de faciliter les échanges économiques et sera un atout essentiel au développement touristique, accès amélioré en direction des Monts-d'Olmes et de Montségur, enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Il est souligné que la sortie des chemins de Mérouly et Paychel sur la route départementale est extrêmement dangereuse en raison de la présence d'un dos d'âne qui limite la visibilité. Cette situation constatée, il y a quelques années, par les services du Conseil Général devrait être solutionnée lors de la réalisation de la déviation de La-Bastide-de-Bousignac. Cet élément n'est pas intégré au dossier d'enquête publique. Une note en ce sens sera rédigée sur le registre d'enquête.

**Le Conseil Municipal se prononce, à la majorité,** pour le projet de déviation de La-Bastide-de-Bousignac (2 abstentions : Monique LE MINEZ, Marie-Christine JOLIBERT).

#### **6. Avenant à la convention d'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU)**

Par délibération 41/2015 du 23 juin 2015, le Conseil municipal a décidé de confier au Conseil Départemental l'instruction des autorisations relatives au droit des sols et autorisé Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au SDIAU.

Les articles 2 et 3 de cette convention définissant les missions exercées par chacune des parties prévoyaient que les missions suivantes étaient exercées par la commune :

- signature par le Maire et envoi aux pétitionnaires en recommandé avec accusé de réception des courriers de demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés,
- signature par le Maire et envoi aux pétitionnaires en recommandé avec accusé de réception des lettres de modification des délais d'instruction (majoration ou substitution de délais).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention qui prévoit de confier ces missions au SDIAU à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. Madame le Maire délèguera par arrêté sa signature au Président du Conseil Départemental pour ces deux types de courrier.

#### **7. Consultation sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses Affluents, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre, du Syndicat Mixte des 4 Rivières et du SIVOM de la Vixiège**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, et en application de l'article 40-III de la loi NOTRe, la préfecture de l'Ariège a établi, en date du 19 avril 2016, un arrêté portant projet de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses Affluents (SMAHA), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre (SIAD), du Syndicat Mixte des 4 Rivières (SM4R) et du SIVOM de la Vixiège.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.**

#### **8. Délimitation d'un secteur sauvegardé et demande d'accompagnement à la DRAC pour le passage en Commission Nationale**

Madame le Maire rappelle la délibération 15/2016 du 12 avril par laquelle le Conseil Municipal a décidé de demander l'assistance de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) pour aider la commune dans une démarche de création d'un secteur sauvegardé.

Une réunion de travail, à laquelle était convié l'ensemble du Conseil Municipal, a eu lieu le 19 mai 2016. Lors de cette rencontre, Rémi PAPILLAUT, Architecte du Patrimoine, a présenté l'étude réalisée en 2012 sur la faisabilité d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ou d'un Secteur Sauvegardé.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le périmètre défini lors de la réunion du travail.

Les services de la DRAC seront sollicités pour présenter le dossier de candidature à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés (réunion de la commission nationale : octobre 2016).

## II- AFFAIRES FINANCIÈRES

### 9. Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur la décision modificative n° 1, proposée par la commission des finances.

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
6156	30 500,00	2 200,00	32 700,00		0,00	0,00	0,00
65541	136 500,00	10 000,00	146 500,00		0,00	0,00	0,00
014-73921	35 000,00	-10 000,00	25 000,00		0,00	0,00	0,00
023	542 013,00	-2 200,00	539 813,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL DM1 0,00 €

TOTAL DM1 0,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
2313-OP40	20 685,00	-2 200,00	18 485,00	13151-OP48	0,00	23 500,00	23 500,00
2158-OP44	71 896,16	2 700,00	74 596,16	1321-OP65	0,00	5 636,00	5 636,00
2031-OP46	0,00	756,00	756,00		0,00	0,00	0,00
2313-OP48	169 258,06	9 560,00	178 818,06		0,00	0,00	0,00
2313-OP55	58 886,35	2 000,00	60 886,35		0,00	0,00	0,00
2313-OP62	49 044,00	620,00	49 664,00		0,00	0,00	0,00
2315-OP65	64 895,42	13 500,00	78 395,42	021	542 013,00	-2 200,00	539 813,00

TOTAL DM1 26 936,00 €

TOTAL DM1 26 936,00 €

### 10. Subvention aux associations dont les dossiers sont à jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur le montant des subventions à allouer aux associations ayant présenté un dossier complet au titre de l'exercice 2016.

ASSOCIATIONS	Commission finances	VOTE CM 23/06/2016	A quitté la salle, n'a pas pris part au débat et au vote car membre d'une des associations	Votants
Amicale des Sapeurs-Pompiers	750,00	Unanimité		20
APA (Potiers de l'Ariège)	500,00	Unanimité		20
Association commerçants non sédentaires	200,00	Unanimité		20
Association « La Porte d'Amont »	400,00	Unanimité	Monique LE MINEZ	19
Club cartophile de Mirepoix	310,00	Unanimité		20
Club Cyclotourisme Mirepoix	800,00	Unanimité		20
Comité de jumelage Mirepoix-Palafrugell	2 000,00	Unanimité	Jacques ESCANDE, Marie-Françoise ALBAN	18
Comité permanent des fêtes	19 000,00	Unanimité	Claudine SARRAIL	19
Échappées Culturelles	7 800,00	Unanimité	Monique LE MINEZ	19
Ensemble instrumental de l'Ariège (concert)	500,00	Unanimité		20
Football club Mirepoix	15 000,00	Unanimité	Pierre GARCIA	19
ID plein la tête	500,00	Unanimité		20
Judo Club	1 100,00	Unanimité		20
MAMET	16 000,00	Unanimité		20
MIMU (Mirepoix Musique)	500,00	Unanimité		20
Noire & Blanche (association école musique) (versement CD 1830 intégré)	3 630,00	Unanimité	Monique LE MINEZ	19
OGEC (école saint-Maurice) Le montant total sera établi en fonction des charges de fonctionnement. 13 000 acompte 23 juin 2016. solde en septembre 2016	13 000,00	Unanimité		20
Pétanque mirapicienne	1 350,00	Unanimité		20
Tennis Club Mirepoix	2 500,00	Unanimité	Fabienne MARIEIRO, Jordane ANGLADE	18
Terre d'éveil	250,00	Unanimité		20

### 11. Convention de forfait communal pour les classes sous contrat avec l'État (OGEC : Organisme de Gestion de l'École Saint Maurice)

Madame le Maire explique que la commune doit participer aux charges de fonctionnement de l'école Saint Maurice, école privée sous contrat d'association avec l'État. Afin de définir les conditions de financement, une convention doit être signée avec l'OGEC (Organisme de Gestion de l'École Saint Maurice) et le chef d'établissement de l'école Saint Maurice.

Elle propose de verser un acompte de 13 000 € sur la subvention de l'année 2016. Le solde sera versé en fin d'année, après calcul du montant des charges de fonctionnement qui définira le coût moyen par élève, constaté dans les écoles publiques de la commune.

**Voté à l'unanimité.**

## **12. Convention avec la SPA**

Le refuge de la SPA de Mirepoix mène une campagne de stérilisation de chats libres afin de limiter leur prolifération sur le territoire de la collectivité, et sollicite une subvention de 400 € au titre de l'exercice 2016 pour financer cette action.

Si la commune de Mirepoix, au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de prolifération animale, décide de soutenir cette opération visant à la capture, la stérilisation et l'identification de chats errants sur le territoire, une convention de partenariat validant le versement d'une subvention, devra être signée.

**Voté à l'unanimité.**

## **13. Demande d'aide au Conseil Départemental pour l'étude du carrefour giratoire de Bellemayre sur la RD 119**

Madame le Maire explique que la commune doit envisager l'aménagement d'un carrefour sur la RD 119 hors agglomération, permettant l'accès sécurisé au quartier de Bellemayre et à la nouvelle gendarmerie.

Pour cela, la commune sollicite l'appui du Conseil Départemental afin de conduire et assurer la maîtrise d'œuvre des travaux. Une convention, qui définira les engagements de chaque collectivité, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, devra être établie. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**Voté à l'unanimité.**

## **14. Vente d'une parcelle à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour la construction de la gendarmerie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait délibéré le 23 juin 2015 pour la vente à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix d'une parcelle de 6000 m<sup>2</sup> sur laquelle sera édifiée la gendarmerie. Or, dans le cadre de la loi sur l'eau, il convient de construire également un bassin d'orage sur la parcelle contigüe.

Elle propose donc de vendre à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix la parcelle de 3655m<sup>2</sup>, cadastrée B 2196, au prix de 15 (quinze) euros le m<sup>2</sup>, soit un total de 54 825 €.

**Voté à l'unanimité.**

## **15. Vente d'une parcelle située au lieu-dit « Breilh de Senesse »**

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la sollicitation d'un agriculteur qui souhaiterait acquérir la parcelle cadastrée E 2004 au lieu-dit « Breilh de Senesse », située en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels et Prévisibles et en zone ND et NDr du Plan d'Occupation des Sols.

Ce terrain de 14 816 m<sup>2</sup>, évalué par le service des Domaines à 3700 €, lui permettrait d'installer un moteur électrique pour l'alimentation en eau des parcelles limitrophes qu'il exploite.

Les frais relatifs à la vente sont à la charge de l'acquéreur. La servitude de passage pour ERDF devra être intégrée dans l'acte.

**Voté à l'unanimité.**

## **16. Participation aux frais de fonctionnement de la médecine scolaire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le service de médecine scolaire, installé dans les locaux de l'école George Sand à Lavelanet (Ariège), est destiné aussi bien aux enfants de Lavelanet qu'à ceux de plusieurs communes d'Ariège, dont celle de Mirepoix, des grandes sections de maternelles aux classes de CM2 des écoles élémentaires.

Le fonctionnement de la médecine scolaire engendre un coût que la commune de Lavelanet souhaite répercuter, comme chaque année, sur les communes concernées, au prorata du nombre d'enfants reçus dans ce service.

La participation forfaitaire, objet de la convention, étant évaluée à 1.16 € par enfant ; pour la commune de Mirepoix, le montant s'élève à : 287 enfants x 1.16 € soit 332.92 € pour l'année 2015/2016.

**Voté à l'unanimité.**



**17. Demande de financement et/ou présentation des cahiers des charges pour :  
- le secteur sauvegardé,**

Lors de la séance du 12 avril 2016, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC et du STAP, en vue de créer un cahier des charges visant à lancer une consultation de bureau d'études.

Le 19 mai 2016, l'ensemble du conseil municipal était invité à participer à une réunion de travail. Lors de cette séance Rémi PAPILLAULT, architecte du patrimoine a présenté le résultat de l'étude réalisée en 2012 : « secteur sauvegardé et/ou AVAP » (étude consultable en Mairie).

A l'issue de cette réunion de travail un périmètre a été arrêté, présenté au vote, ce jour, 23 juin 2016 en vue de candidater à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

La création d'un secteur sauvegardé est devenue essentielle et servira d'appui à la politique de réhabilitation, de restauration, de mise en valeur, d'aménagement et de dynamisation du centre-ville et de ses abords.

Cet enjeu de préservation est vital pour le devenir de l'identité de MIREPOIX et permettra de fonder la notion d'appartenance au territoire des Pyrénées Cathares labellisé « Pays d'Art et d'Histoire ». MIREPOIX étant déjà classée « Grand Site Midi-Pyrénées » et labellisée « station de tourisme ».

La restauration des éléments patrimoniaux, est primordiale, car source d'attractivité, le centre ancien et ses abords participent pleinement au développement économique du cœur de ville, lieu de prédilection du commerce et de l'artisanat.

Le règlement qui accompagnera le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) encadrera les bonnes pratiques, détaillera les matériaux et les techniques à mettre en œuvre.

L'étude du secteur sauvegardé sera un des éléments principaux du « projet de ville – MIREPOIX 2030 »

**Le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur :**

a) Le plan de financement de l'étude :

Plan de financement Étude Secteur Sauvegardé 2016	%	HT	TTC
<b>Montant de l'étude</b>	<b>100%</b>	<b>150 000,00</b>	<b>180 000,00</b>
<b>CONSEIL RÉGIONAL Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées</b> <i>Critères : Développement touristique – Grands sites Midi-Pyrénées</i>	20%	30 000,00	
<b>ÉTAT - DRAC Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées</b> <i>Critères : Sécurisation et valorisation des monuments historiques</i>	60%	90 000,00	
<b>TOTAL subventions sollicitées</b>		<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
<b>Reste à la charge de la commune : autofinancement</b>			<b>60 000,00</b>

La réalisation de l'étude demandera plusieurs années avant d'aboutir, la charge de financement sera de ce fait étalée sur plusieurs budgets. (2017/2018/2019).

b) Le calendrier de mise en œuvre :

- Fin septembre 2016 : rédaction du cahier des charges par la DRAC et le STAP (en cours d'élaboration) ;
- Fin juillet 2016, dates à déterminer : visites de terrain à LECTOURE ;
- Début juillet 2016 : candidature à un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) auprès de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés ;
- Octobre 2016 : validation de la candidature ;
- Janvier 2017 : validation des demandes de subventions par les co-financeurs ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2017 : lancement du marché, recrutement du bureau d'étude, démarrage de l'étude.

Il a également autorisé Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.

**18. Demande de financement et/ou présentation des cahiers des charges pour :  
- la sécurisation et la valorisation des couverts,**

Lors de la séance du 12 avril 2016 le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC et du STAP, en vue de créer un cahier des charges visant à lancer une consultation de bureau d'études sur une mission de diagnostic des couverts : état sanitaire, sécurité, conservation, restauration, valorisation.

Le 19 mai 2016, l'ensemble du conseil municipal était invité à participer à une réunion de travail. Lors de cette séance Jean-Pierre POIRIER, Architecte des Bâtiments de France a fait une présentation détaillée de ses constatations sur l'état des couverts.

A l'issue de cette réunion de travail, l'Architecte des Bâtiments de France a réalisé un cahier des charges, appuyé et validé par un comité technique réunissant l'ensemble des partenaires : Conseil Départemental, CAUE, DDT, Préfecture, Commune, Communauté de Communes

**Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur :**

- a) Le projet de cahier des charges,
- b) Le plan de financement de l'étude :

Plan de financement Étude diagnostic SÉCURISATION ET VALORISATION DES COUVERTS	%	HT	TTC
Estimation étude	100%	50 000,00	60 000,00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'ARIÈGE <i>Critères : Patrimoine - préservation et valorisation du patrimoine</i>	20%	10 000,00	
ÉTAT - DRAC Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées <i>Critères : Sécurisation et valorisation des monuments historiques</i>	60%	30 000,00	
TOTAL subventions sollicitées		40 000,00	40 000,00
Reste à la charge de la commune : autofinancement			20 000,00

- c) Le calendrier de mise en œuvre :
  - Juin 2016 : rédaction du cahier des charges par la DRAC et le STAP (en cours d'élaboration) ;
  - Septembre 2016 : validation des demandes de subventions par les co-financiers ;
  - Octobre/novembre 2016 : lancement du marché, recrutement du bureau d'étude, démarrage de l'étude ;
  - Novembre 2016 à mars 2017 : diagnostic/état sanitaire des couverts (tranche 1) et préconisations (tranche 2) ;
  - Avril à décembre 2017 : conventionnement avec les propriétaires et travaux ;
  - Avril 2017 : définition des travaux d'embellissement.

Cette étude sera un des volets du schéma directeur d'aménagement urbain « MIREPOIX 2030 »

Le Conseil Municipal a également autorisé Madame le Maire à signer tous documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.

**19. Demande de financement et/ou présentation des cahiers des charges pour :  
- un schéma d'aménagement urbain – projet de ville « Mirepoix 2030 »**

Lors de la séance du 12 avril 2016, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le principe du lancement d'une étude de schéma d'aménagement urbain.

Ce schéma directeur intégrera l'ensemble des problématiques identifiées :

- Architecture, Histoire et Patrimoine bâti : préservation, restauration et valorisation du patrimoine,
- Urbanisme, espace public, et paysage urbain,
- Mobilités, circulations et stationnement,
- Patrimoine naturel et relations ville-nature,
- Économie et tourisme
- Énergies et innovation urbaine

Un cahier des charges pour la consultation d'une équipe pluridisciplinaire a été rédigé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), appuyé et validé par un comité technique réunissant l'ensemble des partenaires : Conseil Départemental, CAUE, DDT, Préfecture, Commune, Communauté de Communes.

**Le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, sur :**

- a) Le cahier des charges ;
- b) Le plan de financement de l'étude :

Plan de financement Étude schéma directeur PROJET DE VILLE "MIREPOIX 2030"	%	€ HT	€ TTC
Montant de l'étude	100%	80 000,00	96 000,00
CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'ARIÈGE <i>Critères : Développement touristique – Grands Sites de l'Ariège</i>	13%	10 000,00	
CONSEIL RÉGIONAL Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées <i>Critères : Tourisme - Grands Sites Midi-Pyrénées</i>	38%	30 000,00	
ÉTAT - FNADT Territorial <i>Critères : Développement touristique</i>	30%	24 000,00	
TOTAL subventions sollicitées		64 000,00	64 000,00
Reste à la charge de la commune : autofinancement			32 000,00

- c) Le calendrier de mise en œuvre :
- Avril 2016 : délibération de principe ;
  - Juin 2016 : rédaction du cahier des charges par la DDT (Direction Départementale des Territoires) validé par le comité technique ;
  - Septembre 2016 : validation des demandes de subventions par les co-financeurs ;
  - Octobre/décembre 2016 : lancement du marché, recrutement du bureau d'étude ;
  - Janvier/février 2017 : début de l'étude.

Le Conseil Municipal a également autorisé Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.

### III- AFFAIRES LIÉES AU PERSONNEL

#### 18. Création d'un poste de catégorie A pour les services techniques : Ingénieur

Madame le Maire précise que cette création ne représente pas un poste supplémentaire pour le budget communal. En effet, il existe déjà en catégorie B un poste de technicien dans le tableau des effectifs des Services Techniques. Or, ce poste de direction, relève du cadre d'emploi de catégorie A (ingénieur).

**Voté à l'unanimité.**

#### 19. Régime indemnitaire et d'astreintes, lié au cadre d'emploi d'ingénieur

a) Régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire créé ne modifie pas la dépense budgétaire, il est adapté au cadre d'emploi d'ingénieur.

- Prime de service et de rendement :  
Valeur annuelle de référence X 2
- Indemnité spécifique de service :  
Valeur annuelle de référence X 33 (modulable jusqu'à 1,15)

Ce régime indemnitaire sera attribué à l'agent occupant le poste d'ingénieur, titulaire ou non titulaire, mensuellement.

L'agent concerné sera nommé, et les indemnités modulées, par arrêté du maire.

**Voté à l'unanimité.**

b) Régime d'astreintes :

Un régime d'astreintes sera appliqué à ce cadre d'emploi.

Il sera mis en place :

- En cas d'événements climatiques,
- Lors de manifestations,
- En fonction des besoins définis par l'autorité territoriale.

Un calendrier sera établi par le secrétaire général, après avis de l'autorité territoriale, en fonction de l'identification du besoin.

Le montant de l'astreinte d'exploitation sera appliqué conformément au montant réglementaire en vigueur.

**Voté à l'unanimité.**



## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Xavier CAUX, adjoint en charge des bâtiments publics :

Les opérations préalables à la réception des travaux sont en cours, le dortoir sera opérationnel dès la rentrée scolaire de septembre.

Monsieur GARCIA, maire adjoint en charge des finances, souligne que la commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental, en plus de celle de l'Etat, et du fonds de concours octroyé par la communauté des communes du Pays de Mirepoix ; sans ces aides, la commune n'aurait pu assumer les frais de construction.

### Fabien CATALA, adjoint délégué à la culture :

- La place du Maréchal Leclerc a obtenu 2 étoiles sur le guide vert Michelin.
- Une émission télévisée doit être réalisée sur le marché de Mirepoix.
- A l'étude un projet de wifi territorial sur les deux communautés de communes (Pays de Mirepoix et Pays d'Olmes), portés par les offices de tourisme

Toutes ces actions participent à augmenter la notoriété de Mirepoix.

- Le regroupement des deux Offices de Tourisme (Pays de Mirepoix et Pays d'Olmes) avec le Pays d'Art et d'Histoire sera effectif en fin d'année.

## Questions et informations diverses des conseillers municipaux

### • Monique LE MINEZ

- Le directeur de l'école de musique de Laroque d'Olmes a fait part à Mme LE MINEZ des améliorations supplémentaires qui pourraient encore être apportées sur l'acoustique de la salle Paul Dardier : *Fabien CATALA qui suit ce dossier précise que des ajustements sont encore en cours. Madame le Maire rappelle que l'acoustique a été étudiée et réalisée par un cabinet spécialisé, de grands concertistes en ont déjà apprécié la qualité.*
- Deux projecteurs type led seraient nécessaires dans la salle de cinéma : *Pierre GARCIA propose de les acheter : ils resteront dans la salle de cinéma pour être utilisés lors des spectacles vivants, d'autant que l'éclairage de la salle est actuellement en cours de réfection.*
- La construction cours du jeu du mail interpelle (hauteur et style du bâtiment) : *Madame le Maire explique que le projet initial était prévu au même niveau que la maison de santé, l'architecte des bâtiments de France l'a fait refaire plusieurs fois dans le but de conserver le profil des faubourgs qui forment la Bastide. Maisons en bordure de voie, traversée par une rue « la rue François Jacob », nouvellement créée. Le plan annexé au permis de construire sera déposé dans les casiers des élus pour qu'ils puissent avoir une idée plus précise de la construction terminée. Madame le Maire rajoute que le dossier de « maisons partagées » avance, les immeubles prévus seront à la même hauteur R + 2. Lorsque l'ensemble du secteur sera réalisé le quartier devrait être en harmonie.*
- Le ralentisseur créé sur le cours du jeu du Mail engendre des nuisances à certains riverains, freinage, accélération des poids lourds, provoquent une pollution sonore : *Madame le Maire dit avoir été interpellée par un administré et une élue sur ce sujet qu'elle souhaitait aborder en questions diverses. Elle précise que, a contrario, d'autres riverains ont, de leur côté, voulu faire part de leur satisfaction car la vitesse est maintenant réduite, le passage piétons permet de sécuriser la traversée des enfants et des personnes à mobilité réduite (école Saint-Maurice et ADAPEI à proximité). Christian CIBIEL rajoute que ce dossier a été étudié, par différents comités techniques compétents, suite à divers accidents de véhicules (7 en 2 ans). Jacques ESCANDE, habitant ce quartier depuis son enfance témoigne de la dangerosité de cette voie sur laquelle les véhicules circulaient à très grande vitesse (90 km/h). Il précise que grâce à cette réalisation les véhicules sont obligés de ralentir, en douceur, le plateau traversant étant suffisamment large et doux, il ajoute que cette demande remontait déjà à de très nombreuses années en arrière et qu'enfin les piétons sont protégés.*
- Les jardinières mériteraient d'être fleuries toute l'année : *Madame le Maire explique que des projets sont en cours pour améliorer chaque année le fleurissement ; une étude sera réalisée pour intégrer dans les jardinières des fleurs pérennes et vivaces comme cela a été fait sur la place.*

### • Marie-Christine JOLIBERT

- Les véhicules qui stationnent cours du Jeu du Mail occultent la lumière naturelle entrant dans l'appartement d'une administrée : *Monsieur CIBIEL, accompagné des services techniques, se rendra sur place afin de voir ce qui pourrait éventuellement être fait, cependant Madame le*

*Maire précise que le domaine public, comme son nom l'indique, appartient au public, elle ajoute que la gêne occasionnée à cet endroit sera simplement déplacée et mécontentera d'autres personnes.*

- Certains garde-corps en bordure de l'Hers sont en mauvais état et dangereux : *Christian CIBIEL et le service technique se rendront sur place afin de constater et réparer.*
- La police municipale étant de repos le week-end, les chiens errants souillent le domaine public notamment les jours de « vide-greniers » : *Madame le maire explique que la brigadière de police travaille aussi le week-end, notamment lors des manifestations, et à la demande du Maire, elle précise cependant qu'elle est toute seule pour assurer cette mission, que les heures des agents ne sont pas extensibles : si l'agent vient le week-end, il sera forcément absent en semaine.*
- Trottoirs Bellemayre trop hauts : *Dossier pris en compte par Monsieur CIBIEL, conseiller municipal en charge de la voirie.*
- **Stéphane BOURDONCLE**
  - Les véhicules utilisent l'accès interdit pour pénétrer sur le parking devant le lycée : *Christian CIBIEL étudie actuellement les espaces de stationnement (bus, véhicules), cette donnée sera intégrée à l'analyse en cours.*
  - Les lycéens ont travaillé en partenariat avec l'association MIMA :
    - ✚ A voir absolument vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h 30 : film réalisé par les élèves de terminale, avec l'accompagnement d'une comédienne et d'un metteur scène. Titre du film « Rêver demain » ou comment se projeter à 40 ans quand on a 18.
    - ✚ Bientôt en ligne sur le site du lycée un court métrage : Les différentes réactions des lycéens face aux attentats du 13 novembre 2015. Chargé d'émotion.

#### **Madame le Maire :**

- Suite à l'intervention de Madame JOLIBERT, et comme elle l'avait déjà souligné, lors de la réunion publique sur la vidéo-protection, Madame le Maire précise qu'un 2<sup>e</sup> policier municipal devient maintenant indispensable pour améliorer la prévention sur la commune, elle informe le conseil municipal qu'elle soumettra au vote la création d'un poste de gardien de police lors de l'élaboration du budget primitif 2017.
- La réunion d'information sur l'état sanitaire des platanes a été reportée, suite au désengagement des services de l'ONF, techniciens référents. Le Conseil Municipal et la population seront informés de la date qui sera arrêtée.
- La réunion sur les compteurs LINKY initialement annoncée en juin a été ajournée, en effet, la programmation sur MIREPOIX étant prévue en 2020/2021, les intervenants d'ERDF privilégient actuellement les communes qui seront prochainement équipées.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 50.

La secrétaire de séance, Candy VIDAL